

N° 2022-192

**OBJET :**

*Participation financière à la  
construction d'un bâtiment pour  
l'APEI Thonon Chablais*

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bellevaux, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 7 décembre 2022

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mi-reille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Ma-ryse.

MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérard.

Résultat du vote :

votants :.....25  
pour :.....25  
contre :.....00  
abstention :.....00

Procurations ont été données :

- par Manuelle BUET à Gilbert DUPIEUX,
- par Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER à Yannick TRABICHET,
- par Jean-François MUFFAT à Fabien TROMBERT,
- par Alain DEGENEVE à Rémy VUATTOUX.

Monsieur Gérard LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que la CCHC a été sollicitée par l'APEI Thonon Chablais (Association de parents et de familles de personnes déficientes intellectuelles) pour une présentation de leur association et de leur projet de construction neuve de 3 ateliers (cuisine centrale, blanchisserie et atelier de sous traitance). Il précise que l'association sollicite une subvention de 250 000 € pour cet investissement de la part des trois intercommunalités du Chablais selon la clé de répartition du SIAC, ce qui représente un montant de 34 900 € pour la CCHC.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **à l'unanimité,**
- **décide** de verser à l'APEI Thonon Chablais une subvention d'investissement de 34 900 €,
- **charge** Monsieur le Président de procéder au versement de cette subvention sur l'exercice 2023.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président  
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD


